EXPOSITIONS RÉGIONALES D'ÉLEVAGE 2025

du Doggen Club de France, *le Club Français du Dogue Allemand,*

Site internet : http://www.doggenclub.com/

(Affilié à la Société Centrale Canine agréée par le Ministère de l'Agriculture)

FEUILLE D'ENGAGEMENT

à adresser à Cédia (une feuille par chien)

PAS DE CAGES

N°	LIEU ET DATE RÉGIONALES		JURY PRESSENTI (*)	ORGANISATEUR	ENGAGEMENT À:	CLÔTURE Inscription (**)	*Séances de Formation Conférences* Date (Veille de l'expo) Animateur
5	**VITRY LA VILLE (51240)**	3 août 2025	M. T. ZALC (FR)	**Renaud CHARCIAREK** ☏ : 03.26.67.72.51 *Engagement internet :* http://www.cedia.fr *Engagement courrier :* CEDIA APT Doggen 8 Rue WOEFISHEIM 67201 ECKBOISHEIM	❑	20 juillet 2025	1. Formation au standard 2. Initialisation à la présentation M. DELAHAYE

(*) : La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges. **(**) : Pour les inscriptions par courrier, la date de clôture est la DATE de RÉCEPTION des engagements.**

ATTENTION - IMPORTANT !

AUCUN CHIEN AYANT LES OREILLES COUPÉES, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ.

À REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE AFIN D'ÉVITER TOUTE ERREUR AU CATALOGUE

NOM & ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE : .....

..... PAYS : .....

TÉL. / PORTABLE : ..... E-MAIL : .....

NOM DU CHIEN : .....

SEXE : ..... COULEUR : ..... NÉ (E) LE : .....

N° LO : ...../..... N° TATOUAGE/PUCE : .....

NOM DU PÈRE : .....

NOM DE LA MÈRE : .....

NOM DU PRODUCTEUR : .....

Réservé à l'organisation

N° enreg. : _____

Classes ou Groupes dans lesquelles le chien peut être engagé LISEZ BIEN LE RÈGLEMENT		Droits d'inscription aux concours NB : Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire, la carte d'identification (tatouage ou insert) faisant foi.	Membre du DCF ? → Non : ❑ ⇩	Oui : ❑ N° de Carte Adhérent 2025 : ..... Réduction 30 %
Baby :	❑	Classes Baby, Puppy et Débutant — chaque chien :	30,00 € ❑	21,00 € ❑
Puppy :	❑	Classes Intermédiaire, Ouverte, Champion et Jeune — 1er chien	40,00 € ❑	28,00 € ❑
Débutant :	❑	Classes Intermédiaire, Ouverte, Champion et Jeune — 2e et 3e chien(s) (chacun) :	35,00 € ❑	24,50 € ❑
Jeune :	❑	Classes Intermédiaire, Ouverte, Champion et Jeune — 4e chien et suivants (chacun) :	30,00 € ❑	21,00 € ❑
Intermédiaire :	❑	GRIS BIGARRES DE NOIR - TOUTES CLASSES – GRATUIT MEMBRES DU CLUB UNIQUEMENT	X	Gratuit ❑
Ouverte :	❑	Classe Vétéran : chaque chien :	10,00 € ❑	10,00 € ❑
Champion (Joindre Justificatif) :	❑	Groupe Sénior : chaque chien :	10,00 € ❑	10,00 € ❑
Vétéran :	❑	Groupe Vénérable :	Gratuit	Gratuit
		Frais administratifs :	1,00 €	1,00 €
Sénior :	❑	MONTANT INSCRIPTION CHIEN :	____,___ €	____,___ €
Vénérable :	❑	Demande de Test d'Aptitude Naturelle (T.A.N.) Age minimum 15 mois :	30,00 € ❑	21,00 € ❑
Examen de confirmation (Age mini 15 mois) : oui =>	❑	Demande Confirmation EuDDC Uniquement Chien inscrit au LOF - Age minimum 18 mois :	40,00 € ❑	30,00 € ❑
		Formation au STANDARD et Initialisation présentation, avec repas nombre : ____ X 20,00 €	, €	, €
		Initialisation présentation nombre : ____ X 10,00 €	, €	, €
		Repas midi accompagnateur nombre : ____ X 10,00 €	, €	, €
		Repas Soirée Amicale nombre : ____ X 25,00	, €	, €
		TOTAL ENGAGEMENT (inscription chien + frais administratifs +Options.) :	____,___ €	____,___ €

Je déclare sincères et véritables les renseignements mentionnés ci-dessus. D'autre part, je déclare avoir pris connaissance du Règlement des Expositions du Doggen Club de France - figurant au verso de cette même feuille - et des obligations qui résultent pour moi du présent engagement, obligations que j'accepte sans restriction ni réserve.

Fait à : _____ Le : _____ Signature du propriétaire :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUTE DEMANDE D'ENGAGEMENT :

- **LE RÈGLEMENT :** chèque à l'ordre du DOGGEN CLUB de FRANCE : ❑ mandat à l'ordre de M. PERRAULT – D.C.F. : ❑
- **LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT ANTIRABIQUE EN COURS DE VALIDITÉ POUR LES EXPOSANTS FRANÇAIS RÉSIDANT DANS LES DÉPARTEMENTS CONTAMINÉS ET POUR LES EXPOSANTS ÉTRANGERS.**
- **LA PHOTOCOPIE DES TITRES (HOMOLOGUÉS) POUR LA CLASSE CHAMPION**

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS DU DOGGEN CLUB DE FRANCE

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

L'exposant accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de l'exposition mentionnés ci-dessous.

En conséquence, l'exposant exonère spécialement et entièrement le club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers …) survenus à son chien ou causés par lui à lui-même ou à autrui.

L'exposant certifie sur l'honneur que son chien ou son chenil n'est pas, à sa connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici le jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

En s'engageant, l'exposant accepte expressément que le DCF utilise les images filmées ou photographiées prises lors de la manifestation dans ses supports de communication (site internet, revues, documents à destination de formation...).

DÉBUT DES JUGEMENTS :

9 heures pour les concours tenus la journée entière[1], 14 heures pour les concours tenus l'après-midi[2].

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

DROITS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS :

Les dogues engagés doivent être la propriété de l'exposant.

Seront refusés :

a.) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements

b.) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf pour les lots d'élevage et la classe reproducteur

c.) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition

d.) tout chien ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit

Le Doggen Club de France se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des récompenses réservées aux membres du Club, il faut être à jour de sa cotisation.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son dogue.

Il sera envoyé à l'exposant un accusé de réception qui devra être présenté au secrétariat de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE :

(Obligatoire - à partir de 8 heures[1] ou de 13 heures[2])

Le Service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi - tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. Il est nécessaire de se munir du carnet de vaccination ou du carnet européen du chien.

PRÉSENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout « double Handling » , c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout autre objet, sifflet et autre gesticulation. Le Juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de Juge. En régionales d'élevage, une certaine tolérance peut être acceptée par le Juge qui est seul maître dans son ring, si cela lui permet de mieux apprécier les qualités du sujet.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES ET GROUPES CI-APRÈS :

ATTENTION !

Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe, même si l'exposition a lieu sur deux jours.

La date prise en compte pour l'admission dans une classe est la date anniversaire du chien au jour du jugement.

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

- CLASSES INDIVIDUELLES

(*) : Classes concourant pour le meilleur Dogue

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
DÉBUTANT : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 12 mois.
En RE et NE, les seules races dont l'âge minimum pour la Confirmation est fixé à 15 mois, pourront être engagés dans une Classe Débutant (9 à 12 mois) ne permettant pas l'attribution du qualificatif Excellent.
JEUNE (*) : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.
INTERMÉDIAIRE (*) : Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.
OUVERTE (*) : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
CHAMPION (*) : Pour les chiens titulaires des titres de Champion National ou International. (Joindre justificatifs).

Les chiens Champions de France (Ch. CS) peuvent s'inscrire uniquement en Classe Champion à la NE.
Il sera procédé sur le ring, à la vérification des N° d'identification, avant l'attribution des CACS et RCACS ainsi qu'avant le décernement des titres de Vainqueurs du Club.
VÉTÉRAN (*) : Pour les chiens âgés de 8 ans à moins de 10 ans.

- GROUPES *(Les résultats obtenus en RE et NE ne pourront pas figurer dans le fichier de la SCC)*

SENIOR : Pour les chiens âgés de 6 ans à moins de 8 ans.
VÉNÉRABLE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 10 ans.

- CLASSES COLLECTIVES

Les engagements en classes collectives se font exclusivement « au poteau », c'est-à-dire, sur place, le jour de l'exposition.

CLASSE D'AFFIXE : Pour au moins 3 chiens et maximum 5 chiens d'une même variété, issus d'un même élevage et inscrits dans une classe individuelle.
CLASSE DE REPRODUCTEUR : Le reproducteur accompagné de 3 chiens minimum et de 5 chiens maximum, d'une même variété, issus de ce géniteur en descendance directe au 1er degré et inscrits dans une classe individuelle.
COUPLE : Pour 2 chiens d'une même variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et inscrits dans une classe individuelle.
PAIRE : Pour 2 chiens d'une même variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et inscrits dans une classe individuelle.
La présentation de la carte d'identification des 2 chiens pourra être demandée lors de l'inscription en couple ou en paire.
- l'examen de confirmation - si demande exprimée par le propriétaire au recto – pourra être fait durant ou après le jugement du chien en classe individuelle (confirmation possible à compter de 15 mois)

N.B : Dans certaines expositions organisées par le Club, les jugements se font sans classement. Les jugements peuvent s'effectuer avec un juge individuel ou par un jury collégial. En cas de jugements par un collège de juges, un président du jury sera nommé.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation.** Cette caution restera acquise au D.C.F. si, après examen, des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres du comité du D.C.F. présents.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le D.C.F., avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées à la Société Centrale Canine :

a.) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

b.) les exposants qui auront fait une fausse déclaration

c.) les exposants qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

d.) les exposants qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte à l'intégrité des Juges, du Doggen Club de France et de la Société Centrale Canine

e.) les exposants qui auront remplacé un chien par un autre

- TRÈS IMPORTANT -

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I – Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.